

Il a coupé par la moitié une route de trente-six pieds de largeur, ne lui laissant donc que dix-huit pieds. On a simplement fait le fond de la route, sans la finir. On a posé de grosses pierres, puis de plus petites; on a ensuite mis des pierres encore plus petites sur le tout et l'on a abandonné les travaux. Le ministère de la voirie de Québec n'a pas voulu accepter la route dans cet état, tout d'abord parce qu'elle n'était pas assez large, puis parce qu'elle ne répondait pas à ses exigences: elle n'était pas établie de façon à ce qu'il pût la terminer. Si bien que le chemin reste dans cet état dangereux. Le ministère des Travaux publics, la digue terminée, a fermé le chemin, plaçant à chaque extrémité un avis à l'effet qu'il était interdit d'y passer. Il n'avait pas le droit de fermer cette route, à mon sens. Il avait le devoir d'en établir une, sinon de la même largeur que l'ancienne, du moins d'une largeur suffisante pour permettre à deux voitures à chevaux ou à deux automobiles d'y passer sans danger. En outre, il aurait dû mettre une clôture du côté sud de la route pour protéger les usagers, puisque certains endroits se trouvent à une hauteur de douze à quatorze pieds. Il est fort dangereux de passer par là: la ville de Laprairie se voit menacée de poursuites en dommages pour avoir laissé la route en cet état par des municipalités de la rive gauche, comme Hemmingford, Sherrington, Saint-Edouard, Saint-Constant, Saint-Emile et toutes celles de la route de Valleyfield, Châteauguay et Beauharnois, leurs habitants ayant intérêt à emprunter cette voie qui constitue un raccourci. Il y a quelque temps, j'ai écrit au ministère des Travaux publics et à celui de la voirie de Québec, mais je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante, ni de l'un ni de l'autre. Récemment, je recevais cette lettre de l'ingénieur régional, M. Leclerc:

(Texte)

En réponse à votre lettre du 11 mars, au sujet de la requête signée par des contribuables de Laprairie demandant le parachèvement du chemin de la Commune, veuillez trouver ci-joint copie d'une lettre de M. Vincent Dupuis en date du 11 mai 1932...

(Traduction) Il écrivait cette lettre à M. Gosselin, ingénieur en chef pour la région de Montréal.

(Texte)

...et copie d'un rapport que j'ai fait en réponse à cette lettre.

Comme vous le voyez par ce rapport, le chemin dont on demande l'amélioration porte une longueur de 4,105 pieds, et, pour l'améliorer de la façon que le suggère la requête, le coût des travaux serait comme suit:

Elargir les accotements:
3,800 v.c. emprunt à \$1.30... .. \$4,940
Garde-fous avec câble:
3,350 pieds à 0.60... .. 2,010
[M. Dupuis.]

Mise en forme du pavage:	
342 v. c. à \$4.	1,368
y compris la poussière et le roulage.	
Couche de macurban et macasphalt 3":	
8,210 v. carrées à \$1.50.	12,315
	<hr/>
	\$20,633

(Traduction)

Je trouve dans une autre lettre du même ingénieur régional un alinéa que je vais m'efforcer de traduire de but en blanc le mieux possible: "Le ministère de la voirie de Québec ne peut accepter ce tronçon de route parce que les fondations sont partout en mauvais état et ne peuvent servir à l'établissement définitif de la route. Dans son état actuel, on ne peut terminer le chemin. Il faudrait l'élargir et le refaire". Le ministère de la voirie a fait connaître qu'il en coûterait \$20,633 pour établir cette route. J'ai lieu de croire, bien que je ne sois pas autorisé à parler au nom de ce service, que, si le ministère fédéral des Travaux publics payait la moitié des frais, le ministère de la voirie de Québec ferait sa part. Je demande au ministère fédéral de fournir sa quote-part parce qu'il en a l'obligation. En construisant la digue, ce service a détruit l'ancienne route et l'a laissée dans cet état. Je prétends qu'en toute justice, le ministère a le devoir de remettre ce chemin en bon état.

L'hon. H. A. STEWART: On a exécuté ces travaux il y a quelques années. . .

M. DUPUIS: En 1930.

L'hon. M. STEWART: On les avait commencés plus tôt, avant l'arrivée du Gouvernement au pouvoir. On me dit qu'on ne se proposait pas d'établir une route. . .

M. DUPUIS: Non.

L'hon. H. A. STEWART:...mais une digue de protection, et que l'ancienne route était bien peu satisfaisante. Les inondations la tenaient en mauvais état presque tout le temps, si bien qu'on ne pouvait pas du tout s'en servir. On se servait d'un autre chemin sur la grève, presque parallèle et peu éloigné. Le gouvernement fédéral, me dit-on, ne s'était pas engagé à laisser le chemin en un tel état qu'on pût s'en servir comme d'une grande route et que les travaux exécutés ont amélioré de beaucoup les choses. Au lieu d'endommager la route, on l'a améliorée. Il est exact qu'il reste peut-être d'autres travaux à exécuter afin de rendre la route passable en tout temps; cependant, l'on pourrait dire la même chose de l'ancien chemin et la demande de mon honorable ami comportant le débours d'une autre somme n'est faite en conformité d'aucun accord conclu avec le gouvernement fédéral par lequel il se serait engagé à faire exécuter d'autres travaux que ceux-là. Ce serait une question de condescendance. Il serait peut-